

## CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2022

Le mercredi 06 avril 2022 à 18h30, les membres du Conseil Municipal, convoqués par mail en date du 30 mars 2022, se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie sous la présidence de Madame Christiane DEPARIS, Maire de Saint Aubin d'Ecrosville.

	Présent	Absent excusé	Absent non excusé
✚ DEPARIS Christiane	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
✚ ORONA Thierry	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
✚ PION Grégory	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
✚ THROUET Cyrille	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
✚ OSMONT Odile	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
✚ FOSSARD Alexandre	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
✚ CARLI Eric	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
✚ DONVAL François	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
✚ KIEFFER Jean-Pierre	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
✚ LIGER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
✚ COLOMBANI Patricia	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
✚ DEPITRE Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
✚ ARCHAMBAULT Stéphane	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
✚ HERBAJ Steve	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Stéphane ARCHAMBAULT donne pouvoir à François DONVAL

Grégory Pion est nommé secrétaire de séance et lit le précédent compte-rendu, qui est adopté à l'unanimité.

### 2022-1- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2021

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

**2022-2 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE  
ASSAINISSEMENT**

Madame DEPARIS Christiane, Maire, sort de la salle du Conseil Municipal.

François DONVAL présente le compte administratif :

- **Section investissement :**

+ Dépenses : 48 440,83 €

+ Recettes : 51 583,79 €

La section d'investissement présente un résultat excédentaire de : **3 142,96 €**

- **Section fonctionnement :**

+ Dépenses : 64 432,28 €

+ Recettes : 99 182,18 €

La section de fonctionnement présente un résultat excédentaire de : **34 749,90 €**

**Hors la présence de Madame le Maire, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2021.**

**Madame le Maire revient dans la salle du Conseil**

Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

**2022-3 - AFFECTATION DU RESULTAT EXERCICE 2021 DU BUDGET ANNEXE  
ASSAINISSEMENT**

Le compte de résultat est présenté :

**Reports (pour rappel) :**

Déficit reporté de la section investissement de l'année antérieure : **19 619,89 €**

Excédent reporté de la section fonctionnement de l'année antérieure : **23 040,04 €**

**Soldes d'exécution :**

001 : **3 142,96 €** Solde d'exécution (Excédent - 001) de la section investissement

002 : **34 749,90 €** Résultat d'exécution (Excédent - 002) de la section fonctionnement

**Restes à réaliser : 0**

**Besoin net de la section d'investissement :**

Estimé à : **16 476,93 €**

**Compte 1068**

1068 : **16 476,93 €** Excédent de fonctionnement capitalisé (1068).

**Ligne 002 :**

002 **41 313,01 €** Excédent du résultat de fonctionnement reporté (R002)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat.

Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

## 2022-4 -VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

La commune vote le budget annexe assainissement en tenant compte de la reprise des résultats de l'exercice 2021 après approbation du compte administratif 2021 et de l'affectation du résultat.

Après le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu préalablement au vote du budget, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le vote du budget annexe de l'assainissement 2022.

### Section Fonctionnement :

*Dépenses :*

LIBELLE	PROPOSE	VOTE
011 - Charges à caractère Général	35 300,00 €	35 300,00 €
023 - Virement à la section investissement	50 617,01 €	50 617,01 €
042 - Opérations d'ordre entre section	26 982,00 €	26 982,00 €
65 - Charges diverses de gestion courante	300,00 €	300,00 €
66 - Charges financières	8 269,00 €	8 269,00 €
67 - Charges exceptionnelles	1 000,00 €	1 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>122 468,01 €</b>	<b>122 468,01 €</b>

*Recettes :*

LIBELLE	PROPOSE	VOTE
002 - Excédents de fonctionnement	41 313,01 €	41 313,01 €
042 - Quote part des subv. d'investissement	13.855,00 €	13.855,00 €
70 - Produits des services	67 000,00 €	67 000,00 €
77 - Produits exceptionnels	300,00 €	300,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>122 468,01 €</b>	<b>122 468,01 €</b>

### Section investissement :

*Dépenses :*

LIBELLE	PROPOSE	VOTE
001 - Déficit d'investissement reporté	16 476,93 €	16 476,93 €
040 - Opérations d'ordre entre section	13.855,00 €	13.855,00 €
16 - Remboursement d'emprunts	36 100,00 €	36 100,00 €
21 - Immobilisations corporelles	27 644,01 €	27 644,01 €
<b>TOTAL</b>	<b>94 075,94 €</b>	<b>94 075,94 €</b>

*Recettes :*

LIBELLE	PROPOSE	VOTE
10 - Dotations fonds divers réserves	16 476,93 €	16 476,93 €
021 - Virement de la section fonctionnement	50 617,01 €	50 617,01 €
040 - Amortissements travaux	26 982,00 €	26 982,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>94 075,94 €</b>	<b>94 075,94 €</b>

**Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget annexe assainissement 2022.**

Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

## 2022-5- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION COMMUNE 2021

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

## 2022-6 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE LA COMMUNE

Madame DEPARIS Christiane, Maire, sort de la salle du Conseil Municipal.

François DONVAL présente le compte administratif :

- Section investissement :

✚ Dépenses : 323 423,91 €

✚ Recettes : 483 394,19 €

La section d'investissement présente un résultat excédentaire de **159 970,28 €**

- Section fonctionnement :

✚ Dépenses : 476 102,38 €

✚ Recettes : 575 430,36 €

La section de fonctionnement présente un résultat excédentaire de : **99 327,98 €**

**Hors la présence de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité le compte administratif 2021 conforme au compte de gestion du Centre des Finances Publiques de Bernay.**

**Madame le Maire revient dans la salle du Conseil.**

Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

## 2022-7 - AFFECTATION DU RESULTAT EXERCICE 2021 DU BUDGET COMMUNE

Le compte de résultat est présenté :

### Reports (pour rappel) :

Déficit reporté de la section investissement de l'année antérieure : **136 934,84 €**

Excédent reporté de la section fonctionnement de l'année antérieure : **0 €**

### Soldes d'exécution :

001 : **159 970,28 €** Solde d'exécution (Excédent - 001) de la section investissement

002 : **99 327,98 €** Résultat d'exécution (Excédent - 002) de la section fonctionnement

### Restes à réaliser :

Dépenses d'investissement : **76 021,39 €**

### Besoin net de la section d'investissement :

Estimé à : **52 985,95 €**

### Compte 1068

1068 : **52 985,95 €** Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)

### Ligne 002 :

002 **46 342,03 €** Excédent du résultat de fonctionnement reporté (R002)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat.

Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

## 2022-8 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 DE LA COMMUNE

La commune vote le budget primitif 2022 en tenant compte de la reprise des résultats de l'exercice 2021 après approbation du compte administratif 2021 et de l'affectation du résultat.

Après le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu préalablement au vote du budget, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le vote du budget de la commune 2022.

### **Section fonctionnement :**

*Dépenses :*

<b>LIBELLE</b>	<b>PROPOSE</b>	<b>VOTE</b>
011 - Charges à caractère Général	178 450,00 €	178 450,00 €
012 - Charges de personnel	123 350,00 €	123 350,00 €
014 - Atténuation de produits	25 826,00 €	25 826,00 €
042 - Dotations aux amortissements	22 513,00 €	22 513,00 €
023 - Virement à la section investissement	45 036,03 €	45 036,03 €
65 - Autres charges de gestion courantes	204 793,00 €	204 793,00 €
66 - Charges financières	3 920,00 €	3 920,00 €
67 - Charges exceptionnelles	800,00 €	800,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>604 688,03 €</b>	<b>604 688,03 €</b>

Recettes :

<b>LIBELLE</b>	<b>PROPOSE</b>	<b>VOTE</b>
002 - Excédents de fonctionnement	46 342,03 €	46 342,03 €
013 - Atténuations de charges	31 384,00 €	31 384,00 €
70 - Produits des services	19 400,00 €	19 400,00 €
73 - Impôts et taxes	269 629,00 €	269 629,00 €
74 - Dotations	175 133,00 €	175 133,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	62 690,00 €	62 690,00 €
76 - Produits financiers	10,00 €	10,00 €
77 - Produits exceptionnels	100,00 €	100,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>604 688,03 €</b>	<b>604 688,03 €</b>

**Section investissement :**

Dépenses :

<b>LIBELLE</b>	<b>PROPOSE</b>	<b>VOTE</b>
001 - Déficit d'investissement reporté	/	/
16 - Remboursement d'emprunts	67 900,00 €	67 900,00 €
20 - Immobi. Incorporelles	5 000,00 €	5 000,00 €
204- Subventions équipement versées	23 486,00 €	23 486,00 €
21 - Immobilisations Corporelles	103 480,42 €	103 480,42 €
23 - Immobi. En cours	/	/
<b>TOTAL</b>	<b>199 866,42 €</b>	<b>199 866,42 €</b>

Recettes :

<b>LIBELLE</b>	<b>PROPOSE</b>	<b>VOTE</b>
001 - Résultat d'investissement reporté	23 035,44 €	23 035,44 €
021 - Virement de la section fonctionnement	45 036,03 €	45 036,03 €
040 - Opérations d'ordre entre section	22 513,00 €	22 513,00 €
10 - Dotations fonds divers	73 532,95 €	73 532,95 €
13 - Subventions d'investissement	34 749,00 €	34 749,00 €
16 - Emprunts et dettes	1 000,00 €	1 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>199 866,42 €</b>	<b>199 866,42 €</b>

**Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité le budget primitif 2022 de la commune.**

Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

## 2022-09 - VOTE DES TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES POUR L'ANNEE 2022

Madame le Maire présente les taux des contributions directes 2021 et propose de ne pas les augmenter pour 2022.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les taux de contributions directes pour l'année 2022 conformément au tableau ci-dessous :**

	Taux 2021	Taux proposés pour 2022	Taux votés pour 2022
Taxe foncière (bâti) %	40,79	40,79	40,79
Taxe Foncière (non bâti) %	40,14	40,14	40,14
CFE %	16.08	16.08	16.08

Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

## 2022-10 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à l'accident survenu le 30 avril 2021, route de Phipou, plusieurs rencontres ont eu lieu entre la commune, le département et le SIVOS.

Il a été décidé, pour la sécurisation du carrefour, de faire installer, en amont de celui-ci, un ralentisseur.

Madame le Maire invite les membres à voter en vue de présenter le devis reçu par la société COLAS pour l'obtention d'une subvention au titre des amendes de police.

Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

## 2022-11 - MISE A JOUR DU CADASTRE

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, suite à la création de lotissements ou d'attribution de nouveaux numéros dans une rue, une délibération est nécessaire pour la mise à jour du Cadastre (pour appliquer la loi 3DS adoptée le 08/02/2022, gps, Poste, impôts, services d'urgences, Fibre...).

Aussi, Madame le Maire invite les membres du Conseil Municipal à voter les dénominations et nouveaux numéros de rue suivants :

- ✚ Créations de nouvelles voiries :
  - Rue Salamanca (+ numéros) – Lotissement du Père Angel
  - Allée du Val Sud (+ numéros) – Lotissement du Val Sud
- ✚ Suppression de voirie :
  - Rue du Puits (devient Impasse du Puits sur la totalité)
- ✚ Nouveaux numéros :
  - Route de Marbeuf : 21 A, B, C et D (division d'une propriété)
  - Rue des Dix Acres : 14 E et F (division d'une propriété)

Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

### **✚ Création du nouveau Comité des Fêtes**

Suite au ramassage des boîtes à idées disposées à la Mairie et chez les commerçants en fin d'année, deux réunions ont été organisées, avec des élus et des administrés ayant répondu à la sollicitation, pour évaluer la possibilité de recréer un comité.

Le nouveau comité des fêtes a pour nom : **COM'FÊTES**.

Un bureau de cinq personnes s'est créé, les statuts sont rédigés et le dossier est en cours d'instruction à la Préfecture. Quelques bénévoles se sont déjà fait connaître auprès des membres pour rejoindre l'association.

Un stand sera mis en place lors du barbecue communal, prévu le 1<sup>er</sup> mai, pour communiquer sur les événements à venir.

Quelques animations sont d'ores et déjà prévues d'ici à la fin de l'année.

La commune est actuellement en négociation pour l'organisation d'un nouveau concert de Gospel dans l'année, qui se déroulerait dans le courant du dernier trimestre de l'année. La charge de l'organisation pourrait être proposée à COM'FÊTES.

### **✚ Dissolution des Blés d'Or**

La dernière Assemblée Générale Extraordinaire s'est déroulée le vendredi 1<sup>er</sup> avril

### **✚ Vitesse dans la rue du Château**

La Communauté de Communes du Pays du Neubourg a installé un comptage pour établir un relevé des vitesses entre le 31/01 et le 12 février, dans la rue du Château.

Un second comptage sera établi après la rénovation de la rue, les deux seront comparés et un dispositif sera mis en place si nécessaire, pour réduire la vitesse.

### **✚ Antenne téléphonique - Projet**

La commune de Saint Aubin d'Ecrosville est reconnue comme « Commune zone blanche ».

La Municipalité a été sollicitée par les services de l'Etat qui proposent, pour pallier à ces problèmes de réception téléphonique, de trouver un terrain où pourrait être installée une antenne.

Des études ont été réalisées à différents points de la commune.

La Municipalité a proposé un terrain situé au niveau de la station d'épuration mais les essais ne sont pas concluants par rapport à la carte de couverture à respecter (on ne couvre que jusqu'à l'église).

Tous les autres propriétaires « terriens » ont refusé.

De nouveaux essais radio sont prévus, suite à un échange avec sénatrice, pour lui faire part de la situation.

### **✚ Présence convocation (réponses)**

Madame le Maire demande une attention particulière aux membres du Conseil Municipal, à propos des confirmations attendues lors de l'envoi de convocations ou autres sollicitations.

### **✚ Elections**

Madame le Maire rappelle que les élections Présidentielles se dérouleront les dimanches 10 et 24 avril prochain, de 8h à 19h, dans la salle polyvalente (afin de préserver la sécurité sanitaire des membres du bureau de vote et des électeurs).



## **Cyclo-cross**

Eric CARLI, conseiller Municipal, informe les membres du compte-rendu de la rencontre du 05/04/2022 avec Pascal Darche. Il avait été convenu que la commune participerait en versant une subvention pour le cyclo-cross ayant eu lieu en décembre 2021. Monsieur Darche a informé Madame le Maire et Eric CARLI d'une déduction faite sur la somme initialement prévue, et a proposé de renouveler l'opération en 2022, sur le même principe.

La date proposée est le 6 novembre.

Une éventuelle association avec COM'FÊTES serait envisageable, et l'obligation pour l'organisateur de faire appel aux commerçants de la commune sera reconduite.

## **Urbanisme**

Un promoteur immobilier a déposé un dossier de Permis de Construire à la Mairie, concernant les ex établissements Auzoux. Six appartements/duplex sont prévus. L'instruction en cours, elle tiendra compte du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h35

DEPARIS Christiane	ORONA Thierry	PION Grégory
THROUET Cyrille	OSMONT Odile	CARLI Eric
COLOMBANI Patricia	DONVAL François	HERBAJ Steve
FOSSARD Alexandre	LIGER Marc	ARCHAMBAULT Stéphane Donne pouvoir à François DONVAL
DEPITRE Patrick	KIEFFER Jean-Pierre	